



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 13 mai 2022, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic

Scrutateurs : France Blanc, Philippe Hermann, Jean-Bernard Monney

Présents : 101 citoyennes et citoyens (4.21 % de 2394 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2022 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Crédit d'étude rénovation bâtiment communal Ursy, étape 2
 - 3.2 Crédit d'étude (avant-projet) remplacement adduction d'eau Ursy
 - 3.3 Crédit d'étude (avant-projet) mise en séparatif EU/EC Ursy
 - 3.4 Mesures PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Ursy, Vauderens, Vuarmarens
4. Reprise des infrastructures : Chemin du Perrey, Ursy
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois
6. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Sont excusés ce soir Mme Emilie Schlosser, Conseillère communale et Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière. Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités.

En préambule, M. le Syndic tient à souhaiter la bienvenue à Mme Chloé Savary qui a rejoint le Conseil communal le 21 mars dernier à la suite de son élection le 13 mars 2022. Nous la félicitons pour sa brillante élection et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction. Quelques modifications ont été apportées dans la répartition des dicastères. Le nouvel organigramme est présenté. Le dicastère de la « Santé » a été repris par M. Patrick Peyter, le dicastère des « Routes » par M. Jacques Bourquenoud. Mme Chloé Savary a la charge de l'instruction publique, des énergies, de l'environnement et du cimetière. M. Patrice Conus a été élu en qualité de vice-Syndic.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de mai 2022, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 101 NON 0 Abstentions 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2021

M. le Syndic relève que les comptes 2021 bouclent avec un excédent de produits de CHF 1'462'197.40 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 896'065.50. Ce résultat doit tout de même être nuancé car il comprend un produit extraordinaire de CHF 912'538.25 qui provient de l'amortissement de la réserve de réévaluation constituée lors du passage à MCH2. Il s'agit d'une opération comptable qui fait partie du résultat, mais qui ne participe pas au fonctionnement de la commune.

Le résultat opérationnel quant à lui se monte à CHF 536'577.65. Il correspond au résultat du ménage communal et peut être comparé aux résultats des années précédentes.

2.1 Compte de résultats

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances pour la présentation détaillée des comptes 2021.

La Commune d'Ursy a introduit le MCH2 au 1^{er} janvier 2021. Les comptes sont donc comparables au budget 2021 mais pas aux comptes 2020. Le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

Récapitulation du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2021		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	1'115'327.51	280'451.30	1'125'860.00	174'400.00
1. Ordre et sécurité publics	324'690.14	157'514.75	330'790.80	153'050.00
2. Formation	4'983'317.65	457'492.00	5'059'187.35	456'400.00
3. Culture, sport et loisirs	502'574.06	124'899.80	499'492.75	110'300.00
4. Santé	1'467'768.65	18'644.65	1'523'792.95	43'200.00
5. Prévoyance sociale	1'448'332.71	70'412.95	1'559'078.30	64'300.00
6. Trafic et télécommunications	989'010.15	266'780.20	957'755.00	281'700.00
7. Protection et aménag. du territoire	1'451'182.79	1'355'797.29	1'592'997.00	1'332'229.00
8. Economie publique	59'613.45	11'702.15	50'140.35	0.00
9. Finances et impôts	1'699'261.68	11'297'383.70	286'070.00	10'369'585.50

Explications des principales variations :

0. Administration générale :

Justification variation des salaires

Augmentation produit des poursuites

Imputations internes pour prestations de service

Bâtiments : diminution des coûts pour l'électricité et le mazout de chauffage

Répartition des amortissements dans les différents dicastères

Diminution des revenus de la salle communale en raison de la pandémie

1. Ordre et sécurité publics :

Justification variation des salaires. Refacturation des heures consacrées à l'Association Pompiers Glâne-Sud

Service officiel des curatelles : nouvelle méthodologie de facturation. Diminution des frais

Service du feu : augmentation des frais d'intervention, intempéries en juin et juillet 2021

2. Formation

Participation communale pour les camps scolaires inférieure en raison de la pandémie

Augmentation du traitement du personnel de conciergerie, imputations internes

Matériel informatique : ouverture d'une classe supplémentaire achat de PC

AES : attribution à la réserve AES d'une subvention cantonale suite à l'ouverture de nouvelles places

3. Culte, sport et loisirs :

Entretien parcs et zones de loisirs : aménagement places de parc à Esmonts

4. Santé :

Homes médicalisés régionaux : augmentation des charges liées

5. Prévoyance sociale :

ASGS (Antenne sociale Glâne-Sud) : moins d'aides en 2021 en raison de la pandémie

6. Trafic et télécommunications :

Justification salaires des employés communaux

Entretien des routes : travaux non prévus au budget pour l'aménagement d'un trottoir à Vuarmarens

7. Protection et aménagement du territoire :

Achat d'eau : diminution des coûts comme l'année 2021 a été humide

Augmentation des frais d'élimination des déchets

8. Economie publique :

-

9. Finances et impôts :

Justification pertes sur créances, les pertes sur débiteurs ne sont pas prévues au budget

Impôts personnes physiques : augmentation par rapport au budget

Impôts personnes morales : augmentation par rapport au budget

Impôts spéciaux : estimation au budget

Explication du prélèvement à la réserve de réévaluation :

Lors de la mise en place du MCH2, la commune a réévalué son patrimoine financier et administratif. Une réserve a été constituée à cet effet. Elle doit être dissoute dès 2021 durant les 10 prochaines années. Nous avons deux variantes pour l'utilisation de la dissolution de cette réserve de retraitement du patrimoine administratif.

1) La neutralisation des charges de ré-amortissement

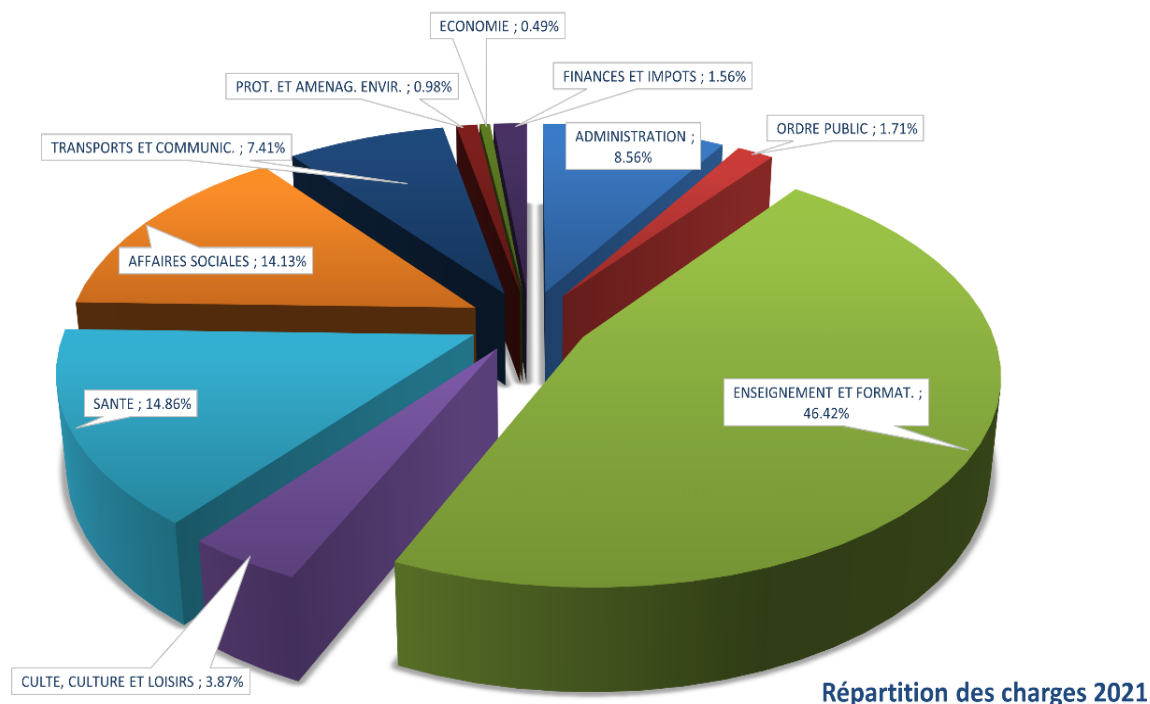
2) La dissolution strictement linéaire de la réserve de retraitement

La variante 1 a été retenue par le Conseil communal.

Désignation	Montant en CHF
Total de la réserve de réévaluation	13'139'917.07
Forêts	-912'239.00
Capital Actions SAIDEF	-73'559.00
Terrains communaux	-3'028'736.75
Total de la réserve de réévaluation après Neutralisation des chapitres à ne plus amortir	9'125'382.32
Dissolution annuelle sur 10 ans de 2021 à 2030	912'538.25

Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2021	Budget 2021
Charges d'exploitation	12'047'579.94	12'282'494.50
Revenus d'exploitation	12'520'516.39	11'280'029.00
Résultat de l'activité d'exploitation	472'936.45	-1'002'465.50
Charges financières	165'050.45	178'300.00
Revenus financiers	228'691.65	284'700.00
Résultat provenant de financement	63'641.20	106'400.00
Résultat opérationnel	536'577.65	-896'065.50
Charges extraordinaires	47'891.35	-
Revenus extraordinaires	973'511.10	48'900.00
Résultat extraordinaire	925'619.75	48'900.00
Imputations internes	318'359.65	524'370.00
Imputations internes	318'359.65	524'390.00
Total des imputations internes	-	20.00
Résultat total, compte de résultats	1'462'197.40	-847'145.50



Discussion :

M. Bernard Oberson se pose la question de savoir pourquoi la commune d'Ursy a acheté de l'eau à la commune de Rue alors qu'elle s'alimente auprès de la commune de Siviriez via l'AGSO (Association de communes pour l'adduction d'eau Glâne Sud-Ouest).

M. le Syndic relève que la source communale de Rue « Les Corbettes » transite par le réseau communal d'Ursy. Comme l'année 2021 a été humide, l'achat d'eau à l'AGSO a été moins important. Selon la convention signée entre les communes de Rue et Ursy, si la commune d'Ursy utilise des m³ de la source « Les Corbettes » pour sa propre consommation, le prix du m³ est crédité à la commune de Rue.

2.2 Comptes des investissements

Investissements bouclés en 2021 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Mise en place de la gestion électronique des documents	60'000.00	61'219.75	1'219.75
Aménagements places de jeux	280'000.00	265'097.15	-14'902.85
Crédit d'étude aménagements routiers Ursy	50'000.00	54'780.55	4'780.55
Equipement zone d'activité « Les Terraux » Ursy	0.00	20'054.00	20'054.00
Vente parcelle « Les Terraux » Ursy	0.00	-329'160.00	-329'160.00
Frais de vente terrain « Chemin de la Croix », Vauderens	0.00	288.55	288.55
Vente de terrain « Chemin de la Croix », Vauderens	0.00	-13'537.80	-13'537.80
Frais de remise en état de la place anc. Pavillons scolaires Vauderens	0.00	20'567.90	20'567.90
Vente pavillons scolaires Vauderens	0.00	-100'000.00	-100'000.00
Vente bâtiment, Chemin du Signal 2 Esmonts	-280'000.00	-280'000.00	0.00
Total des investissements bouclés	110'000.00	-300'389.90	-410'689.90

Investissements non bouclés en CHF

	Crédit voté	Comptes 2021	Report budget 2022
Mise en place MCH2	60'000.00	15'352.30	38'690.55
Installation d'un ascenseur *	200'000.00	105'377.40	94'622.60
Crédit d'étude rénovation bâtiment Rte de Moudon 5 Ursy	30'000.00	543.00	29'457.00
Subventions cantonales pour centre scolaire Ursy	-570'546.25	0.00	570'546.25
Réfection de routes AF étape 2	652'900.00	-107'693.25	129'088.45
Réfection de routes AF étape 3	1'386'900.80	11'442.05	1'351'158.70
Subventions cantonales et fédérales routes AF étape 3	-722'500.80	-45'309.00	-677'191.80
Réfection canalisations : routes AF étape 2	10'100.00	8'678.75	0.00
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	1'735'000.00	224'246.50	151'630.40
Subvention cantonale réseau d'eau	-610'000.00	0.00	-610'000.00
Participation des autres communes	0.00	-3'097.50	-3'097.50
Versement de tiers	0.00	-3'590.50	-3'590.50
Construction d'un collecteur Route de Vauderens, Ursy	179'000.00	0.00	175'634.95
Réfection canalisations : routes AF étape 2	112'000.00	108'372.35	3'627.65
Réfection canalisations : routes AF étape 3	185'000.00	0.00	177'941.50
Subventions cantonales et fédérales routes AF étape 2	-99'400.00	0.00	-99'400.00
Aménagement cours d'eau Vauderens	40'000.00	8'179.65	31'820.35

Plan d'aménagement local PAL	50'000.00	16'697.55	33'302.45
Crédit d'étude bâtiment Route de Morlens 36 à Vuarmarens	30'000.00	8'731.95	21'268.05
Total investissements reportés	2'668'453.75	347'931.25	274'416.70

* Lors de l'établissement du budget 2022 cet investissement n'a pas été reporté, or les travaux ne sont pas terminés. Report sur 2022 à prendre en considération.

Récapitulation des investissements nets 2021 en CHF

Bouclés (uniquement dépenses 2021)	100'223.95
Non bouclés	347'931.25
Taxe de raccordements	-49'355.35
Vente de terrain	-442'697.80
Vente bâtiments du patrimoine financier	-280'000.00
Investissements nets 2021	-323'897.95

2.3 Rapport de gestion

M. Jacques Bourquenoud informe que selon l'art. 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal doit présenter à l'assemblée communale son rapport de gestion en même temps que les comptes. Ce rapport est disponible sur le site internet de la commune www.ursy.ch. Il ne sera pas lu sauf sur demande de la part d'un citoyen.

Contenu du rapport de gestion :

- ✓ Il informe sur les lois et règlements en vigueur qui sont étroitement liés aux comptes
- ✓ Il rappelle le taux des impôts et les taxes communales
- ✓ Il résume les comptes de résultats, d'investissement et le bilan
- ✓ Les différences dépassant 20 % et CH 20'000.00 qui font l'objet d'explications lors de la présentation des comptes
- ✓ Les différences dépassant 20 % ou CHF 20'000.00 qui font l'objet d'une liste détaillée
- ✓ Il renseigne sur le flux de trésorerie
- ✓ Toutes les annexes selon la loi sur les finances communales sont insérées

2.4 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Chantal Charrière, Vice-présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2021 ont été révisés par la Société Fiduciaire Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les finances communales (LFCo).

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur la base du rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2021. Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 536'577.65 et le résultat total avec un excédent de produits de CHF 1'462'197.40 en tenant compte des charges et revenus extraordinaires. Le compte d'investissement se solde par un excédent de produits de CHF 323'897.95.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et de compte des investissements :

Compte de résultats : excédent de produits de CHF 1'462'197.40

Compte des investissements : excédent de produits de CHF 323'897.95

Décision :

VOTE : OUI 95 NON 0 Abstention 0

- ✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2021 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2021 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Madame Sophie Progin, administratrice des finances, ainsi qu'à sa collaboratrice Madame Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2021. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail auxquels il associe l'organe de révision, la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

3. Investissements 2022 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation

M. le Syndic relève que comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal propose ce soir quatre investissements qui étaient encore à l'étude en décembre dernier.

3.1 Crédit d'étude rénovation bâtiment communal Ursy, étape 2

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, vice-Syndic, en charge de ce dossier. En décembre 2020 un crédit d'étude a été voté pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy. Ce crédit a été utilisé pour réaliser une analyse thermique du bâtiment, un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour permettre l'établissement du cahier des charges des travaux à effectuer pour assainir le bâtiment.

La demande de crédit d'étude pour l'étape 2 concerne :

- ✓ l'étude de l'enveloppe au niveau énergétique et esthétique
- ✓ l'établissement des plans et des relevés
- ✓ le protocole et les choix des matériaux en collaboration avec le bureau Intertecnic
- ✓ la mise à l'enquête publique
- ✓ la procédure des choix des mandataires
- ✓ les appels d'offres
- ✓ le contrôle des offres et propositions d'adjudications

Les zones concernées par des rénovations sont :

- ✓ les façades avec leurs ouvertures (portes, fenêtres, stores)
- ✓ la porte d'entrée de l'administration communale afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- ✓ les façades afin d'améliorer le coefficient thermique
- ✓ les façades avec des modifications esthétiques
- ✓ la toiture afin d'améliorer également le coefficient thermique
- ✓ la pose de panneaux solaires
- ✓ les ventilations et aérations
- ✓ le renouvellement de la centrale de chauffe

- ✓ divers travaux intérieurs
- ✓ la modification du guichet de l'administration communale

L'estimation du coût total des travaux s'élève à CHF 2'365'700.00 (Commune, Paroisse, ACSU). Pour la partie qui concerne uniquement la commune d'Ursy les travaux sont estimés à CHF 781'000.00. Les subventions seront demandées dans le cadre de l'étape 2.

Ce soir, nous vous soumettons une demande de crédit d'étude pour l'étape 2 de CHF 50'000.00.

Demande de crédit d'étude

Coût CHF 50'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

Charge annuelle

Amortissement 3 % CHF 1'500.00

Intérêts 2 % CHF 1'000.00

Total CHF 2'500.00

Délai de réalisation : juin à décembre 2022

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 50'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 2'500.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	101	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy, étape 2, est acceptée à l'unanimité.

3.2 Crédit d'étude (avant-projet) remplacement adduction d'eau Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère de l'eau.

Début septembre 2021, nous avons dû faire face à la rupture d'une conduite d'eau potable communale. Cette conduite débute à proximité de la scierie et se termine vers le terrain de football. Il s'agit d'une conduite en éternit posée en 1952. Nous n'avons pas pu procéder à la réparation de cette conduite tel que souhaité. Celle-ci a été bouchonnée et l'approvisionnement en eau se fait maintenant via un bouclage.

Nous vous proposons un crédit d'étude (avant-projet) pour le renouvellement de cette conduite de CHF 30'000.00.

Demande de crédit d'étude

Coût CHF 30'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : 1.25 % sur 80 ans

Charge annuelle

Amortissement 1.25 % CHF 375.00

Intérêts 2 % CHF 600.00

Total	CHF	975.00
-------	-----	--------

Délai de réalisation : juin à décembre 2022

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 975.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Laurent Vaucher : selon le plan présenté, toute la conduite en rouge doit être remplacée ?

M. le Syndic : oui

Décision :

VOTE :	OUI	101	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit d'étude est acceptée à l'unanimité.

3.3 Crédit d'étude (avant-projet) mise en séparatif EU/EC Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère de l'épuration et de l'évacuation des eaux.

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux recommande la mise en séparatif de plusieurs secteurs du village d'Ursy encore raccordés en unitaire. L'un de ces secteurs se situe à proximité de la conduite d'adduction d'eau qui doit être remplacée. Il est opportun de réaliser ces travaux en parallèle. Le coût de cet avant-projet s'élève à CHF 30'000.00.

Demande de crédit d'étude

Coût CHF 30'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : 1.25 % sur 80 ans

Charge annuelle

Amortissement 1.25 % CHF 375.00

Intérêts 2 % CHF 600.00

Total CHF 975.00

Délai de réalisation : juin à décembre 2022

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 975.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'étude ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	101	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'étude est acceptée à l'unanimité.

3.4 Mesures PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Ursy, Vauderens, Vuarmarens

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère de l'eau.

Les fortes intempéries et la grêle qui se sont abattus sur la Commune d'Ursy en juin 2021 ont provoqué de multiples inondations ainsi que de nombreux dégâts matériels. Suite à l'acceptation d'un crédit d'étude en décembre dernier, une étude préliminaire a été réalisée sur 4 secteurs :

- ✓ Chemin en Vily/Route de Moudon à Ursy
- ✓ Chemin du Perrey à Ursy
- ✓ Chemin des Sècherons et Route d'Ursy à Vauderens
- ✓ Chemin du Champ de la Grange à Vuarmarens

L'étude réalisée montre que plusieurs tronçons sont sous-dimensionnés. Il est important de relever que les travaux nécessaires seront réalisés de manière échelonnée. Certains travaux vont débiter rapidement en raison de constructions prévues dans le secteur, d'autres vont prendre un peu plus de temps. Avant l'exécution des travaux, les riverains concernés seront informés.

Récapitulatif des coûts

Désignation	Montant en CHF
Vauderens	880'000.00
Ursy, secteur Perrey	690'000.00
Ursy, secteurs Route de Moudon et Vily	370'000.00
Vuarmarens	210'000.00
Total selon bureau d'ingénieurs	2'150'000.00
Fluctuation des matériaux et divers	250'000.00
Total de la demande d'engagement	2'400'000.00

Demande de crédit d'engagement

Coût CHF 2'400'000.00

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : 1.25 % sur 80 ans

Charge annuelle

Amortissement 1.25 % CHF 30'000.00

Intérêts 2 % CHF 48'000.00

Total CHF 78'000.00

Délai de réalisation : dès juin 2022 pour 5 ans

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 2'400'000.00. Cet investissement sera couvert par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 78'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Christian Germann : la route de Blessens à Vauderens a aussi été inondée en 2021 mais rien de prévu dans le secteur.

M. le Syndic : le problème ne vient pas d'un sous-dimensionnement des conduites mais d'un problème lié à des coulées de terre depuis les champs en amont. Il s'agit d'une autre problématique.

Décision :

VOTE :	OUI	101	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.

4. Reprise des infrastructures : Chemin du Perrey, Ursy

M. le Syndic situe sur le plan le « Chemin du Perrey » à Ursy. Il s'agit de la reprise, sans frais pour la Commune d'Ursy, des articles RF Ursy 95, 207 et 391. L'Assemblée communale du 16 décembre 2002 avait déjà accepté la reprise du quartier « Au Perrey I ».

Les travaux d'aménagements de ce quartier ont été réalisés il y a de nombreuses années, mais les infrastructures ont été contrôlées et elles correspondent aux exigences communales.

La discussion n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	101	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La reprise sans frais pour la Commune d'Ursy des articles RF Ursy 95, 207 et 391 est acceptée à l'unanimité.

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois

M. le Syndic relève que les statuts étaient disponibles sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Ceux-ci ne seront pas lus. Les principales modifications sont présentées :

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat a adopté la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. Les trois districts du Sud fribourgeois ont choisi de former une région. La proposition a été faite de réunir dans la même association les ambulances et les pompiers (feux bleus).

⇒ **Ambulances Sud Fribourgeois + réorganisation des pompiers = Secours Sud Fribourgeois**

Conséquences principales :

- ✓ Le territoire cantonal est réparti en bases de départ délimitées en fonction des risques
- ✓ Le découpage traditionnel politique n'est plus une référence
- ✓ Les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers
- ✓ Les CSPI sont dissous, redessinés et réaffectés dans un nouveau bataillon
- ✓ 14 bases de départ, pour la Glâne : Romont, Villorsonnens, Rue
- ✓ Gouvernance : Assemblée des délégués, comité de direction, administrateur, chef des ambulances, cdt bat Sapeurs-Pompiers

Conséquences dans les communes :

- ✓ Toutes les communes sont rattachées au bat sud fribourgeois
- ✓ Les formations SP actuelles sont dissoutes et recomposées
- ✓ Tous les moyens (ho, mat) sont intégrés dans ce bataillon
- ✓ La réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes
- ✓ Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Nous vous soumettons ce soir l'approbation de la modification des statuts. Comme ceux-ci comportent des éléments financiers, ils doivent être préavisés par la commission financière.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 3 mai 2022, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, nous ont présenté les statuts de communes « Secours Sud Fribourgeois ».

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

M. Marcel Bischof : se questionne sur l'avenir du local des pompiers à Ursy.

M. le Syndic : au terme de la construction du nouveau centre de secours à Rue, les locaux actuels seront réaffectés pour l'édilité.

M. Christoph Kaempfer : les points de départ des ambulances seront-ils déplacés ?

M. le Syndic : non pour les ambulances aucun changement prévu.

M. Claude Gavillet : comme relaté dans la presse, s'étonne du manque de détail concernant les coûts de cette nouvelle association de communes.

M. le Syndic : la première étape consiste à l'approbation des statuts pour créer le cadre légal. Ensuite tout sera mis en œuvre pour l'élaboration du budget 2023.

M. Claude Gavillet : se questionne également sur l'effectif des sapeurs-pompiers à l'avenir. Aurons-nous encore assez de sapeurs en raison de la mise en place de cette nouvelle organisation ?

M. le Syndic : à Ursy, l'effectif est stable

M. Laurent Surchat : le CSPI Glâne-Sud comporte actuellement 50 sapeurs. Des sapeurs des communes de Le Flon et de Siviriez (Le Saulgy et Prez-vers-Siviriez) seront intégrés en 2023.

M. Bernard Panchaud : pense que les coûts ne vont pas diminuer avec cette nouvelle structure. Il faudra former les sapeurs sur le nouveau territoire.

M. le Syndic : effectivement des formations seront nécessaires.

Décision :

VOTE :	OUI	100	NON	1	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois est acceptée à la majorité des voix exprimées.

6. Divers

Informations du Conseil communal

Etude de fusion Ursy-Montet

M. le Syndic informe que les discussions avec Montet-Glâne ont débuté récemment. Des groupes de travail composés des membres des deux exécutifs ont été formés pour étudier les différents dossiers communaux. L'objectif est de réaliser un état des lieux de tous les domaines qui composent la vie communale et de faire des propositions pour la mise en communs de chacun des dossiers d'ici l'automne. Le calendrier de travail prévoit l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

De plus amples informations seront données lors des assemblées des budgets en décembre prochain. Le groupe de travail prévoit également de créer une page internet pour informer les citoyens et leur permettre de poser des questions tout au long du processus.

Réception de M. Philippe Demierre, Conseiller d'Etat

Le 28 novembre dernier, M. Philippe Demierre a été brillamment élu au Conseil d'Etat. Reportée en raison de la pandémie, la réception officielle en son honneur sera organisée par le Conseil communal le dimanche 26 juin prochain. Toute la population est invitée à venir célébrer notre collègue et ami. L'horaire et les détails de la manifestation seront communiqués prochainement.

Implantation d'un parc éolien « Les Côtes du Glaney »

Depuis l'assemblée de décembre dernier, le Conseil communal a entrepris plusieurs démarches pour limiter au minimum le risque qu'un projet d'implantation se concrétise dans la région.

- ✓ Une demande de reconsidération de l'étude d'implantation des éventuels futurs parcs éoliens a été déposée auprès du Conseil d'Etat ;
- ✓ Le 20 janvier 2022, le Conseil communal a mandaté Me Ecoffey pour représenter la commune dans le cadre d'un recours au Tribunal fédéral contre la décision du Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière sur notre demande de reconsidération ;
- ✓ Une délégation du Conseil communal a participé à la soirée d'information/discussion sur le sujet éolien organisée par la Direction de l'économie en avril dernier.

Conseil des parents

Le Conseil communal souhaite mettre sur pied un conseil des parents pour le cercle scolaire comme le prévoit la loi sur la scolarité obligatoire. Le conseil des parents sert à l'échange d'informations ainsi qu'au débat entre l'école et les parents. Une séance de présentation du concept et de discussion est organisée le mardi 7 juin prochain à 20 heures à la salle communale d'Ursy. N'hésitez pas à y participer !

Fête nationale le 31 juillet 2022

Le Conseil communal organisera la traditionnelle soirée de la fête nationale le dimanche 31 juillet 2022. Nous aurons le plaisir d'accueillir M. Valentin Bard, lieutenant de Préfet qui nous fera l'honneur de partager cette soirée avec la population d'Ursy. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date.

Personnel communal

Suite à la démission de Mme Fabienne Tabsoba en qualité d'auxiliaire à l'école maternelle, le Conseil communal a engagé Mme Anne Angéloz d'Ursy à partir du 1^{er} février 2022.

En prévision du départ à la retraite de M. Charly Deschenaux ancien responsable de l'exploitation en juillet prochain, le Conseil communal a engagé M. Ludovic Corpataux en qualité d'agent d'exploitation dès le 1^{er} avril 2022.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

Le 1^{er} janvier dernier, Mme Myriam Magne a fêté ses 15 ans d'activité en qualité de concierge de la Halle de gym II. Nous la remercions pour sa fidélité et pour son engagement.

Discussion

M. Claude-Alain Rouiller : la commune d'Ursy est contre les projets éoliens. A-t-elle d'autres solutions alternatives à proposer ?

M. le Syndic : le thème de l'éolien est un sujet très sensible. Beaucoup d'inconnues à ce jour. Les projets proposés ne sont pas adaptés pour notre région mais il est clair qu'il faudra trouver des solutions alternatives.

M. Claude-Alain Rouiller : une route communale a été refaite dernièrement à Bionnens (en direction de la forêt) en gravier. Le goudronnage de cette route est-il prévu ?

M. le Syndic : non cette route ne sera pas goudronnée car nous n'avons pas reçu les autorisations pour ce type de revêtement en zone agricole. Ces travaux sont exécutés dans le cadre des améliorations foncières.

M. Claude-Alain Rouiller : relève que cette route n'est pas praticable en direction de Vauderens.

M. le Syndic : ce tronçon ne concerne pas les travaux liés aux routes AF. Il s'agit des travaux exécutés dans le cadre du remaniement parcellaire de Siviriez.

M. Claude-Alain Rouiller : relève que sur la route de Bionnens à Vauderens, des barrières de chantier sont installées en bordure de la route communale dans le virage. La commune peut-elle intervenir à ce sujet ?

M. le Syndic : nous prenons note.

M. Jean-Paul Robert : se questionne sur l'avancement du projet du centre village d'Ursy

M. le Syndic : avec le changement de législature le dossier a pris un peu de retard. Nous étudions actuellement ce dossier et reviendrons devant l'assemblée communale prochainement.

M. Jean-Bernard Monney : une place de jeux a été aménagée à Vauderens tout comme à Ursy, Vuarmarens et Esmonts. Le Conseil communal peut-il étudier la possibilité d'aménager une place de jeux à Mossel ?

M. le Syndic : nous prenons note.

M. Charly Gavillet : l'eau de la route communale du Moléson (vers ancienne habitation Chatton) est actuellement évacuée via une conduite privée. La commune devrait reprendre cette conduite.

M. le Syndic : nous prenons note de cette demande.

La parole est passée à M. Patrice Conus, vice-Syndic. Le 24 avril dernier le nouveau Conseil communal est entré en fonction dans une ambiance de travail agréable. Cela fait un peu plus d'une année que M. Philippe Dubey a repris la Syndicature de la Commune d'Ursy. Pas facile de reprendre ce poste après notre ancien Syndic M. Philippe Conus que nous remercions encore pour son travail et son engagement.

M. Patrice Conus adresse des remerciements à M. Philippe Dubey pour son engagement et pour sa disponibilité dans le cadre de cette nouvelle fonction et pour tout le travail réalisé jusqu'à ce jour. M. Philippe Dubey est applaudi chaleureusement.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.30 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus